

## CCM 2<sup>nd</sup> PrepCom

### Déclaration de la Belgique 4 septembre 2020

M. le Président,

1. Permettez-moi tout d'abord de vous réitérer notre souhait de plein **succès** dans vos fonctions à la Présidence de la 2<sup>nd</sup>e Conférence d'examen des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions (CCM). Nous vous assurons à nouveau le plein **soutien** de notre délégation.
2. Permettez-moi également de vous remercier déjà pour les excellents papiers de travail circulés en prévision à cette 2<sup>nd</sup>e réunion préparatoire et l'important travail déjà accompli en préparation à la Conférence d'examen.
3. Concernant le **Plan d'Action de Lausanne**, ma délégation estime que les éléments proposés par la Présidence constituent une **excellente base de négociation**. Il s'agit d'un document déjà relativement complet et exhaustif. Permettez-moi d'attirer votre attention sur quelques éléments pertinents pour ma délégation.
4. Nous l'avons souligné lors de la 1ère réunion préparatoire, il nous semble important que le Plan d'Action de Lausanne soit élaboré à partir de la perspective des Etats qui devront le mettre en œuvre, en particulier les Etats affectés, entre autres pour faciliter la tâche de ceux-ci en matière de rapportage. Nous estimons dès lors utile tout d'abord de **séparer, dans ce Plan d'Action, les indicateurs des actions items** et de les consigner dans un tableau en annexe au Plan d'Action. Ce format apporte **plus de lisibilité** au Plan d'action et permet aux Etats affectés d'avoir **une vue d'ensemble des indicateurs** détaillant les objectifs à atteindre. Cette structure, similaire à celle du Plan d'Action d'Oslo de l'APMBC, **favoriserait la cohérence entre ces deux Conventions et le travail de rapportage des Etats affectés**.
5. S'agissant ensuite de la section VII du Plan d'action portant sur l'assistance aux victimes, mon pays est d'avis qu'il serait utile d'y intégrer du langage portant sur les défis liés à la **dimension rurale** pour l'inclusion des victimes et l'accès aux services, comme c'est le cas dans le Plan d'Action d'Oslo. De même, la Belgique serait favorable à l'introduction de langage reprenant les objectifs de **l'article 11 de la CRPD** dans le Plan d'Action de Lausanne.

Je vous remercie M. le Président.